

Réunion du conseil municipal Séance du mercredi 26 janvier 2011

L'an deux mille onze, le mercredi vingt six janvier à dix huit heures, le conseil municipal de Solérieux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du Maire Gérard HORTAIL.

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de membres votants : 6

Convocation du 19- janvier 2011

Présents : G.HORTAIL - S. BEGAGNON - M COULOUVRAT
- J L DUCOL - P. JOURDAN -- O CAUCANAS
Absent excusé : BROCHENY Loïc—GUICHARD Gérald
Absente non excusée: Angélique Ribière

Secrétaire de séance : Olivier CAUCANAS

ORDRE DU JOUR

1 - Approbation du compte- rendu de la réunion du (15/12/2010).

2-Les délibérations à prendre.

2-1 Renouvellement du placement des fonds de la vente de l'école.

2-2 Requête Laurent JOVINE pour annulation du PC 026 342 10 M 0008
-Autorisation à défendre dans cette affaire.

2-3 Adoption du règlement de l'utilisation du foyer rural.

3- Informations du Maire.

3-1 SIISSR : Point sur le syndicat d'irrigation.

3-2 SIEBS : Point sur le syndicat, Baume – Solérieux.

3-3 Points sur les travaux lancés en 2011.

3-3-1 Création des WC publics.

3-3-2 Travaux de la future Mairie

3-4 Coupes de bois dans les terrains privés.

3-5 Incidents sur les lignes Electriques ou Téléphoniques.

3-6 Remplacement du camion municipal après sa déclaration en épave.(pour mémoire traité au point 2-4)

4- Grandes lignes du Budget 2011.

5- POS : Point sur les terrains en zones constructibles.

6- Question diverses.

Avant de commencer la réunion Monsieur le Maire demande aux Conseillers leur accord pour ajouter une délibération à l'ordre du jour.

2-4 Remplacement du camion municipal

1-Approbation du compte -rendu de la réunion du 15/12/2010

—Tous les conseillers ont reçu par Internet le compte-rendu du conseil municipal du 15/12/ 2010
Le Maire demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation : Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2-Les délibérations à prendre.

2-1 Renouvellement du placement des fonds de la vente de l'école.

Monsieur le Maire rappelle que le placement auprès de la Trésorerie Générale des 130 000 € de la vente de l'ancienne école arrive à terme, il y aurait lieu de le renouveler.

Les intérêts, pour l'année 2010, d'un montant de 1 066 €, n'étant pas capitalisés ils seront versés sur le compte P 503 par le Monsieur le receveur.

Monsieur le maire demande au conseil de se prononcer pour le maintien du placement de ces fonds en 2011.

Le conseil après en avoir délibéré décide à l'unanimité le renouvellement du placement.

2-2 Requête Laurent JOVINE pour annulation du PC 026 342 10 M 0008

-Autorisation à défendre dans cette affaire.

Madame COLLEU- JOVINE a déposé une demande de permis de construire pour un ensemble de serres pour la production d'algues biologiques.

Le projet étant situé sur les communes de SAINT RESTITUT et SOLERIEUX, un permis a été imposé pour chaque commune.

Compte tenu de la complexité du dossier et de son implication dans plusieurs domaines, j'ai sollicité en plus de la DDT et des ABF, tous les services de l'état concernés par ce projet novateur.

Une réunion a été organisée par la DDT – Pôle Energie renouvelables à la PREFECTURE de Valence le 16 septembre

Ayant reçu un avis favorable le 26 /10/2010 j'ai signé le 27/10 2010 l'accord sur le permis de construire. Comme c'est le cas pour tous les autres permis.

Le 01/12/2010 M Laurent JOVINE a porté une requête contre les Maires de SAINT RESTITUT et SOLERIEUX auprès du Tribunal Administratif de Grenoble pour un "recours en excès de pouvoir et demande d'annulation de l'arrêté d'autorisation du PC.

Un dossier complet a été transmis à la DDT de Montélimar, qui a confié à son service juridique le soin de constituer et présenter un mémoire de défense pour les deux communes.

Pour ma part, dans le cadre de la protection juridique de Maire, j'ai sollicité mon Assurance personnelle. Je lui ai envoyé tous les documents de ce dossier.

Le TAG donne 60 jours aux communes pour présenter un mémoire, et demande de joindre une délibération des communes, autorisant les Maires à défendre dans cette affaire,

Monsieur le maire après commentaires et discussions demande aux conseillers de l'autoriser à défendre dans cette affaire.

Une délibération est prise en ce sens à l'unanimité.

2-3 Adoption du règlement de l'utilisation du foyer rural.

Lors de la réunion du conseil Municipal du 15/12/2010 de nombreuses modifications ont été apportées au Règlement du Foyer Rural.

Tous les conseillers ont reçu une nouvelle rédaction du règlement, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler pour les analyser et si besoin les prendre en compte.

Aucune observation, le règlement est approuvé à l'unanimité, une délibération est prise en ce sens

2-4 Remplacement du camion municipal

Monsieur le Maire rappelle que, le camion municipal ayant été vandalisé dans la nuit du 26 novembre 2010 et que compte tenu des dégâts importants sur le tableau de bord et de certaines pièces de sécurité le véhicule a été déclaré en épave, il y a lieu de délibérer pour :

1- Accepter la proposition de GROUPAMA du rachat de l'épave soit 2 817,57 €

2- Entériner l'achat d'un nouveau véhicule :

C'est un Ford TRANSIT d'occasion avec un plateau en aluminium pour un montant de 7800 € Ht soit 9 328,80€ TTC, proposé par le garage GROS BOULONS de CARPENTRAS.

Pour le paiement de cet achat avant le vote des budgets 2011 il est nécessaire de préciser dans la délibération que conformément à l'article L 1612-1 qui prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur l'autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses

d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soit :

- a) Investissement Budget Primitif 2010 : 606 319 €
- b) Remboursement de la dette : 29 490 €
- ¼ de a-b : 144 207 €

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur ces deux points
Le conseil municipal après en avoir délibéré :

Décide :

L'acceptation de rachat du camion par GROUPAM A, à l'unanimité.
L'acquisition du véhicule désigné ci-dessus auprès du garage GROS BOULON pour le montant indiqué. A 1 voix contre et 5 voix pour
Dit que la dépense sera inscrite au Budget Primitif 2011.

3 – Informations du Maire

3-1 SIISR : Point sur le syndicat d'irrigation.

Les représentants des quatre communes formant le SIISR se sont réunis le 20/12/2010 à Paul 3 Châteaux en présence de M FREARD pour l'élection de membres du bureau.

Président : BREMAND Christian - ST Restitut

Vices présidents : NAUD Gérard - ST Paul ; BREMAND Bernard – SUZE LA ROUSSE ; HORTAIL – Solérieux

Mme MEJEAN est pressentie comme 4^{ème} Vice présidente. Pour cela, il faut d'abord modifier les statuts lors d'une assemblée générale statutaire, puis délibérer dans chaque commune.

Pour avancer dans les négociations de transfert du réseau avec le Conseil Général il faut demander les comptes de gestion des trois dernières années, ainsi que les comptes administratifs.

Il appartiendra au syndicat de prendre en charge le dossier des servitudes de passage.

Le 17/01/2011 une réunion devait avoir lieu avec le Conseil Général.

En l'absence de ses représentants un nouveau point a été fait en présence de M FREARD par les membres présents.

- Les statuts prévoient une indemnité pour le président à fixer par délibération du comité syndical.
- Transfert comptable, voir passifs et actifs.
- La SAUR exploite le réseau pour le Conseil Général mais n'est pas fermier.
- Voir la modélisation et l'implantation géographique du réseau.
- On a un bilan de son état, il est bon.
- Gestion future : embauche de personnel ou par une société.

M FREARD insiste que, sans les comptes de gestions et administratifs des 3 dernières années on ne pourra pas avancer dans le transfert. La remise en exploitation dans les prochains mois compromet un transfert en 2011.

Actions retenues par le bureau l'assemblée :

- Le président demande les comptes au Conseil Général.
- Les Maires ayant engagé les communes dans le SIISR font un courrier collectif pour activer et réaliser le transfert en toute transparence.

3-2 SIEBS : Point sur le syndicat, Baume – Solérieux

Le 17/01/2011 élection du nouveau bureau, après de départ de Martine PERRAT

Président : RAMBAUD de la Baume de Transit

1^{er} vice président GAUDIBERT J. L pour la Baume de transit

2^{ème} Vice présidente BEGAGNON Simone pour Solérieux.

Conseil syndical 6 membres pour la Baume et 4 membres pour Solérieux.

Pour les prochaines réunions les membres de Solérieux devront se concerter, notamment pour poursuivre l'action de Martine PERRAT à propos de la transparence de la gestion du personnel. Même minoritaires nous devons nous exprimer, nous représentons les usagers de Solérieux.

3-3 Points sur les travaux lancés en 2011.

3-3-1 Création des WC publics.

Les travaux pour la création de WC publics ont commencé le 17 Janvier,

Bon déroulement du chantier les murs sont montés. Les WC seront opérationnels sous deux mois sauf fortes intempéries.

3-3-2 Travaux de la future Mairie.

Le 12 janvier 2011 réunion pour la signature des ordres de services pour les 9 entreprises retenues.

Le 14 janvier, remise des offres pour le lot ascenseur – 4 entreprises consultées, seulement 2 réponses

Le 17 janvier ouverture brute en présence de M FREARD. Les dossiers ont été transmis à M Chabert pour analyse.

La dépose de l'escalier par l'entreprise Allibert a été interrompue, elle nécessitera la démolition préalable des murs porteurs. Début des travaux de gros œuvre par Suze Bâtiments le 21/02/2011

3-4 Coupes de bois dans les terrains privés.

Ces dernières semaines des coupes de bois dans des terrains privés dans le quartier St Michel, ont attiré l'attention de certains St Raphaëlois. Ils sont venus en Mairie ou téléphoné au Maire pour faire état des désordres dans ces bois de pins, et pour les gênes de circulation, Chemin de l'Etang

Un courrier a été envoyé à chaque propriétaire et au forestier, pour les responsabiliser et les informer qu'un arrêté du 27 janvier 2006 réglementait les coupes de bois sur la commune. Si contestation il y avait elle devait être faite en Mairie par courrier

En partenariat avec L'ONF et la DDA, l'AMD organise un 'programme de formation à la prévention des incendies de forêt' le 17/02/2011 pour les communes concernées-

Le Maire représentera Solérieux et apportera ce dossier pour exemple et analyse.

Toutes les coupes de bois dans le département de la Drôme doivent répondre à la même législation donc aux mêmes obligations.

3-5 Incidents sur les lignes Electriques ou Téléphoniques.

Il arrive assez fréquemment que des poteaux électriques ou téléphoniques soient endommagés ou coupés

- Rappel d'une règle fondamentale, 'ne jamais toucher un câble à terre'.

- Prévenir la Mairie en donnant le maximum d'informations pour situer l'accident. Si possible le numéro du poteau, (généralement pour les télécommunications il est inscrit dessus).

Pour ERDF il faut contacter le : 0810 333 321

Pour le téléphone il faut contacter le : 0800 083 083

Si pour les routes départementales la prise en compte est rapide pour les chemins communaux elle laisse à désirer et les Maires sont bien démunis face à ces administrations ou services décentralisés.

3-6 Remplacement du camion municipal après sa déclaration en épave.

Pour mémoire traité au point 2-4

4- Grandes lignes du Budget 2011.

Fonctionnement :

-Compte tenu du réalisé en 2010 les lignes budgétaires «Charges à caractère général » seront calées au plus près, tout en conservant toutes les lignes.

-Les charges de personnel avec 94% réalisés doivent être maintenues.

- Dépenses imprévues on peut garder 10 000€.

Recettes :

Dans l'attente des chiffres officiels on peut prendre les montants de 2010, soit :

65 000€ pour les contributions directes.

50 000€ pour les dotations et participations.

Investissements.

2011 sera l'année des gros investissements :

- La Mairie pour 420 000€ HT Subventions acquises 219 000€ HT du Conseil Général.

- Les WC publics 30 000€ HT Subventions acquises 16 500€ HT du Conseil Général.

- La voirie 17 000€ HT Subventions acquises 8500€ HT du Conseil Général.

Nos fonds propres doivent couvrir la différence.
-Remplacement du camion 7800 € HT sans subvention.

5- POS : point sur les terrains en zones constructibles.

Pour Monsieur le Maire en attendant l'établissement du PLU, il est important de ne pas bloquer le développement du village par des réserves foncières.

Il demande aux conseillers de constituer la liste exhaustive des terrains constructibles des différentes zones du POS. Il n'est pas normal d'immobiliser des terrains en réserves foncières, avec un taux foncier qui serait basé en « terres agricoles ».
Les propriétaires informés devront se prononcer.

6- Question diverses.

EPI : Epicerie participative.

Une convention va être soumise par St Paul 3 châteaux aux autres communes du canton.

La proposition consisterait à une participation au passage, montant à fixer, de l'ordre de 25 €

Les mairies restent chargées d'établir les dossiers.

Aucune autre question la séance est levée à 19h30

Signature du compte rendu par les conseillers présents

BEGAGANON Simone

HORTAIL Gérard

DUCOL Jean Louis

CAUCANAS Olivier

JOURDAN Patrick

COLOUVRAT Michel